

INDECOSA CGT : Les consommateurs disent :

NON à la hausse de la TVA !

Les hausses de TVA au 1er janvier 2014



La hausse de la TVA au 1^{er} janvier 2014 voulue par François Hollande s'inscrit dans la continuité des politiques économiques néolibérales.

Cette nouvelle hausse est inacceptable car chacun sait que la TVA est une taxe profondément injuste. Elle frappe proportionnellement davantage les petits revenus.

Les 10 % de ménages les plus modestes doivent y consacrer 11,5 % de leurs revenus alors que pour les 10 % de ménages les plus riches cela ne représente que 5,9 %. En 2014, les ménages devraient ainsi payer près de 6 milliards de plus au titre de la TVA pour financer le crédit d'impôt compétitivité (CICE) en faveur des entreprises, ce qui représente une dépense moyenne supplémentaire par foyer d'environ 170€.

Alors que les entreprises ont reçues du budget de l'État 10 milliards d'euros pour 2013 et recevront 20 milliards d'euros en 2014 pour venir compenser 4 % puis 6 % des salaires en dessous de 2000 € net qu'elles verseront.

C'est pourquoi cette hausse de la TVA est inacceptable et ce d'autant plus qu'elle s'ajoute à toute une série de nouvelles ponctions frappant les consommateurs et plus particulièrement les salariés, retraités et privés d'emploi.

Ils ont déjà subi de plein fouet l'augmentation du gaz et de l'électricité (+ 5% en juillet, 50 € en moyenne par foyer).

Ils subissent l'augmentation prohibitive des loyers et du prix de l'immobilier.

Trois millions de ménages aux revenus modestes, sont désormais imposables à la suite du gel des barèmes et de l'extinction de la demi-part pour avoir élevé des enfants.

Cette hausse de la TVA est inacceptable parce qu'elle ne va pas contribuer aux dépenses publiques et sociales utiles.

L'augmentation de la TVA est injuste socialement et inefficace économiquement pour relancer la croissance, dans un pays où la consommation représente 60 % du PIB, lequel a baissé de 0,1 %.

INDECOSA-CGT exige l'abandon de la hausse de la TVA.

INDECOSA-CGT revendique la mise en œuvre d'une TVA à taux réduit pour les produits de première nécessité.

INDECOSA-CGT revendique une TVA à taux réduit pour les transports en commun.